



TARIFS DES PRESTATIONS

Conformément à l'arrêté du 23 Avril 2024, le tarif des prestations applicable aux personnes hospitalisées à compter du **01 Mars 2024** est fixé comme suit :

Tarifs journaliers d'hospitalisation en PSYCHIATRIE	
Hospitalisation complète Adulte	840,44 €
Hospitalisation complète Enfant	957,25 €
Hospitalisation à temps partiel Adulte	542,13 €
Hospitalisation à temps partiel Enfant	788,19 €
Forfait journalier d'hospitalisation	
En Psychiatrie	15 €
Tarifs chambre particulière	
Supplément journalier pour chambre particulière en Psychiatrie	35,00 €

Le Directeur,

Eric MARTINEZ